

AVIS PUBLIC

Dérogations mineures

PRENEZ AVIS qu'à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bois-des-Filion qui aura lieu le 11 décembre 2017, à 19 h 30, les demandes de dérogation mineure suivantes seront considérées :

Demande	Adresse	Zone	Lot	Objet
2017-DM-041	20 à 20B, 35 ^e Avenue	17-H	1 955 014	Permettre les superficies des futurs lots de 277,40 mètres carrés, 278,70 mètres carrés, 282 mètres carrés et 279,90 mètres carrés au lieu de 300 mètres carrés; la largeur d'un futur lot de 9,93 mètres au lieu de 10 mètres (option A); la superficie d'un futur lot de 217,30 mètres carrés au lieu de 300 mètres carrés; la largeur d'un futur lot de 7,71 mètres au lieu de 10 mètres (option B), le tout tel qu'exigé par l'article 3.2.1 du règlement de lotissement numéro 6300.
2017-DM-044	96, 59 ^e Avenue	21-H	1 952 907	Permettre de conserver une marge de recul avant du bâtiment principal à 5,44 mètres au lieu de 7 mètres; la marge de recul latérale et arrière d'un bâtiment accessoire existant de 0,73 mètre et 0,76 mètre au lieu de 1 mètre tel qu'exigé par les articles 2.2 et 7.2.2 du règlement de zonage numéro 6200.
2017-DM-045	4, 36 ^e Avenue	17-H	5 946 879	Permettre une distance entre deux allées d'accès de 3,15 mètres au lieu de 6 mètres tel qu'exigé par l'article 10.1.3 du règlement de zonage numéro 6200.

Tout intéressé pourra s'exprimer et commenter ces demandes lors de la séance ordinaire du 11 décembre 2017, à 19 h 30, à la salle des délibérations du conseil municipal, sise au 485, boulevard Adolphe-Chapleau.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 22 novembre 2017.

Charles-Hervé Aka, LL.M, OMA
Greffier